

UTILISER LE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) POUR FINANCER SES OPÉRATIONS

Objectifs

- Savoir arbitrer entre le PUP et les autres outils de financement des équipements publics
- Identifier les étapes de mise en place d'un PUP
- Sécuriser le recours au PUP et son contenu
- Saisir la spécificité des zones de PUP
- Découvrir les points de vigilance à garder à l'esprit pendant la négociation d'un PUP
- Maîtriser les avantages et limites du PUP

Prérequis

cf. recommandations


Durée

1 jour – 7 heures

Tarifs

1090€ HT *

Lieux

Paris et à distance 

Programme

Comprendre la philosophie du PUP

- Le préalable : un projet d'initiative privé
- Un financement des équipements publics alternatif à la taxe d'aménagement (TA)
- Une volonté partenariale au service de la Fabrique de la Ville

Identifier les éléments clefs d'une convention de PUP

- Les parties prenantes à la convention
- Le partage du financement et calcul du montant de la participation
- Les modalités de paiement de la participation PUP et son échéancier : un choix stratégique
- Les clauses du PUP : clauses obligatoires et facultatives
- L'utilisation du PUP pour les opérations de changement de destination de bâtiments

Mettre en place un PUP : les étapes de la procédure

- Le programme des équipements publics et son chiffrage
- La délibération
- Le débat préalable facultatif
- L'articulation entre le PUP et l'autorisations d'urbanisme

Anticiper la vie du PUP dans le temps

- La gouvernance du projet
- Les avenants à la convention
- Les conséquences en cas de non-respect des engagements contractuels
- Le transfert de l'opération à un tiers
- Le contentieux

La zone de PUP : un outil à la main de la collectivité


- Constat préalable : les limites du PUP
- Présentation détaillée de l'outil
- La mise en place d'une zone de PUP : les étapes
- Le fonctionnement de la zone de PUP

PUP, ZAC et TAM : choisir l'outil le plus adapté

- La place de chaque régime dans l'ensemble des outils de financement
- Les avantages et les inconvénients de chacun
- Quel circuit de financement retenir : taxe d'aménagement, participation en ZAC ou PUP ?

Connaître les avantages et les limites du PUP – Tableau récapitulatif

Dates

- 31/03/2026 - Paris
- 18/06/2026 - Paris et 
- 27/10/2026 - Paris

A qui s'adresse cette formation

Aménageurs, collectivités (directions de l'urbanisme), bureaux d'études, architectes-urbanistes, AMO généralistes Avocats, notaires, juristes et conseils

Recommandations

Aucun prérequis n'est exigé. Pour bénéficier pleinement de la formation, il est néanmoins recommandé de maîtriser les fondamentaux du droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Les +

Une formation ponctuée de mises en situation pratiques.

* Abonnés au portail Cadre de Ville, vous bénéficiez de tarifs préférentiels. Contactez-nous : formations@bcompetences.com